



Compte Rendu de la CAPL n° 1 du 06/07/2012

Déclaration liminaire des élus Force Ouvrière

Monsieur le Président,

Notre déclaration liminaire d'aujourd'hui aura pour objet principal de revenir sur le déroulement même de cette CAP mutation pour laquelle nous vous annonçons d'ores et déjà notre consternation suite à la publication du projet de mouvement la semaine dernière, une grande première, pour les CAP ex-DGCP qui vient en totale négation des règles établies et toujours en vigueur, et qui régissent le fonctionnement des mutations des inspecteurs de la filière gestion publique : en effet, tous les moyens sont bons pour casser un système qui faisait loi dans ce domaine.

FO DGFIP dénonce donc avec force la publication du projet une semaine avant la tenue de la CAP, cette publication est une remise en cause grave des droits acquis et constitue une atteinte au bon déroulement des débats. Une telle publication jusque là méconnue de la filière gestion publique, conforte largement la position de l'Administration en impactant les marges de manœuvre des élus et en influant négativement le bon déroulement de la séance, cette publication ne respecte en effet ni les structures ni les agents qui peuvent être déplacés dans un autre poste, une autre fonction, contrairement au projet annoncé et publié. Il est urgent de rétablir la neutralité afin que les débats se passent dans un climat plus serein.

Nous vous faisons part aujourd'hui de la grande incompréhension des agents concernés car les fondements de leur système sont attaqués et méprisés, et ce quelle que soit leur appartenance: qu'ils soient agents A, B et C. En effet, la remise en cause du système existant pour les listes d'aptitude a conduit à envoyer dans un premier temps des agents B et C dans des structures parfois situées à plus de 100 km de leur lieu d'habitation et d'affectation actuelle. Les ajustements opérés ne sont que justice et ne peuvent contenter l'ensemble des agents : est-ce raisonnable et responsable pour l'administration de faire déplacer des agents promus par liste d'aptitude en connaissance des difficultés actuelles de certaines structures si ce n'est les déstabiliser davantage et ce pour les deux filières ? quelles est la finalité de ce jeu de chaises musicales à part de faire payer aux chefs de service la valorisation de leurs excellents éléments et qui finalement mettent en difficulté ces mêmes agents en les plaçant dans des situations intenable ? De plus, certains agents ont vu leur mutation purement et simplement annulée à l'issue du mouvement, afin de contenter des volontés partisans, et ce au mépris des règles régissant les CAP, et en faisant désormais de cette instance uniquement une chambre d'enregistrement.

Section locale Force Ouvrière DGFIP59 : DRFIP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental FO DGFIP59 : www.fo-dgfip-sd.fr/059/

Nous dénonçons aujourd'hui avec force ces manipulations qui vident de toute sa substance ce à quoi les CAP sont destinées : défendre au mieux les intérêts des agents, en dehors de toute règle d'ancienneté qui pour nous n'est pas et ne sera jamais le critère déterminant : un agent A, B et C peut avoir des contraintes familiales et personnelles, et ce indépendamment de son ancienneté dans l'administration. Ce n'est pas les respecter de méconnaître leurs conditions familiales, leur contraintes personnelles, leur profile et leur aspiration professionnelle: nous récusons en conséquence ce système absurde, qui ne crée que des mécontents au final et qui déstabilise un peu plus les unités de travail. Même les collègues de la filière fiscale sont pris en otage avec ce système pour les plus jeunes qui ne justifient plus le critère de l'ancienneté comme variable d'ajustement et commencent à nous le faire savoir.

Nous dénonçons encore avec force cette façon de procéder érigée en règle commune : alors que l'instruction de 2005 reste en vigueur et fait toujours foi en matière de mutation pour une filière, l'administration se vante d'appliquer la règle de l'ancienneté qu'elle est incapable de respecter : l'exemple le plus criant est celui d'un collègue échelon 12 qui depuis plusieurs mouvements antérieurs n'arrive pas à obtenir satisfaction, ce qui nous conforte dans l'idée que l'administration s'arroge le droit d'affecter à l'ancienneté uniquement lorsque l'agent remplit ses critères à elle, il nous a été rapporté que certains agents avaient connaissance de leur affectation locale juste après la publication du projet national, un autre collègue se voit affecté sur un poste aux antipodes de son domicile et de son ancien poste alors que ce dernier bénéficiait d'un congé formation, faut-il y voir une sanction? d'autant que l'agent jouissait auparavant d'un trajet décent pour se rendre sur son lieu de travail ? nous craignons malheureusement que l'administration pratique des formes de discrimination entre ses agents alors qu'elle demande d'avoir un comportement exemplaire avec ses usagers, l'administration devrait déjà commencer par respecter les siens!!!

A l'heure où l'Administration prône l'harmonisation des procédures et l'unification des règles de gestion, le contraire est constaté quotidiennement : alors que nos collègues de la filière fiscale jouissent pleinement de la faculté de modifier leurs appréciations littérales, ce que nous approuvons totalement , leurs homologues de la filière gestion publique se voient retirer ce droit élémentaire, ne pouvant plus modifier ou remettre à minima les observations littérales lorsque celles-ci se dégradent, que sous certaines conditions. Est-ce cela respecter les agents? Ils ont du subir la fusion à marche forcée, sans avoir rien demandé , la situation est au bord de l'explosion dans leurs services, ces mêmes agents craquent nerveusement sous les contraintes et les exigences de rentabilité. Combien de temps faut-il encore attendre avant que l'administration n'ouvre les yeux sur les vrais problèmes??

FO DGFIP continuera de défendre le système le plus favorable pour les agents des deux filières, elle sera à leur côté pour rétablir leurs droits dans le sens de l'amélioration. Les annonces actuelles ne préfigurent rien de bon pour l'avenir des personnels en terme d'effectifs et de crédit, nous exhortons tous les agents de la DGFIP, et des services informatiques de résister contre ce système arbitraire qui les étouffe un peu plus tous les jours et qui ne les respectent pas ou plus. Enfin, nous terminerons nos propos comme nous les avons commencé : nous estimons que les règles ayant permis l'établissement de ce mouvement sont foncièrement arbitraires et profondément injustes, elles contribuent au développement de la méfiance

Section locale **Force Ouvrière** DGFIP59 : DRFIP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO DGFIP59** : www.fo-dgfip-sd.fr/059/

entre les agents. Nous nous élevons en conséquence contre ces règles dont la finalité première se résume à nier les droits et les acquis des agents.

Les élus FO-DGFIP.

Section locale **Force Ouvrière** DGFIP59 : DRFIP du NORD 59000 LILLE
☎ : 03.20.62.42.82 ✉ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 Site web départemental **FO DGFIP59** : www.fo-dgfip-sd.fr/059/

La CAP locale n°1 s'est tenue sur le site Liberté à partir de 9h30. Les deux projets de mouvements (filrière fiscale et gestion publique) étaient inscrits à l'ordre du jour.

Le premier mouvement à avoir été étudié est celui de la filière fiscale. Compte-tenu de l'affectation à l'ancienneté des collègues de la filière fiscale, le rôle de la CAP locale consistait uniquement à entériner le mouvement national tout en s'assurant de la régularité des affectations locales.

Le mouvement définitif, pour la filière fiscale, est le suivant :

NOM	PRENOM	AFFECTATION
ROBBE	Franck	SIP Armentières
WICKE	Michael	SIP Armentières
EL WAHDANI	Faïza	5ème BDV Armentières
BILLAUD	Hervé	5e BDV Armentières
PILON	Sabine	SIP Douai
TIEFENBACH	Chantal	ICE Douai
WAVRANT	Delphine	SIE Dunkerque
MARTIN	Catherine	ICE Dunkerque
DUQUENNOY	Christophe	1ère BDV Dunkerque
BOUREL	Pascal	ICE Dunkerque
LECLERE MILITELLO	Anne	ICE Dunkerque
SABANOWSKI	Alexandre	ICE Dunkerque
ZAVAGNO	Fabrice	SIP Grand Lille Est
ROUXEL	Jean-Marc	ICE Lille Nord
VANBALINGHEM	Marc	6ème BDV Lille
VILLAIN	Catherine	7ème BDV Lille
CAP	Jean-Claude	SIE Roubaix Nord
LENGLART	Thierry	SIP Roubaix Nord
TOHARI	Isabelle	SIP Roubaix Nord
DEMOERSMAN	Sabrina	ICE Roubaix
MARTELLO	Sébastien	SIE Tourcoing Sud
RAMILLON	Jocelyne	5ème BDV Tourcoing
ARNOULT	Philippe	ICE Tourcoing
LEMAHIEU	Nadine	FI Tourcoing Nord
NOE	Nicolas	SIE Avesnes
MERESSE	Dominique	SIP Lequesnoy
DECAVEL	Marie-Thérèse	SIE Maubeuge
CATTEAU	Dominique	SIE La Rhonelle
LEPORCQ	Dominique	SIP Val Scarpe
NOE	Virginie	SIP La Rhonelle
CUVELIER	Jean-Jacques	9ème BDV Valenciennes
BOURLET	Béatrice	8ème BDV Valenciennes
GIRONDON	Valérie	8ème BDV Valenciennes
MAYEUR	Laurent	ICE Scarpe Ouest

Section locale **Force Ouvrière** DGFIP59 : DRFIP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO DGFIP59** : www.fo-dgfip-sd.fr/059/

CAULLERY	Jean-Pierre	FI Scarpe
----------	-------------	-----------

FO-DGFIP s'est abstenue lors du vote pour les raisons énoncées plus haut.

Concernant le mouvement de la filière gestion publique, FO-DGFIP dans sa déclaration liminaire (voir ci-dessous), a dénoncé le fait que l'administration applique à sa convenance le critère de l'ancienneté, n'a pas pris en compte l'ancienneté des demandes, n'attache aucune importance à la situation personnelle (parfois critique) des agents et ne respecte pas ses promesses, pourtant actées dans des PV antérieurs. Tous ces éléments ont été portés par vos élus au cours de la CAP.

Pour toutes ces raisons, FO-DGFIP a voté CONTRE le projet de mouvement

Le mouvement définitif, pour la filière gestion publique, est le suivant :

Nom	Prénom	Service d'arrivée
AIT-GHERBI	Bruno	GCRFA
ANDRÉ	Alain	DSPL
DAVAINE	Caroline	FOURMIÉS
DE SAINT JAN	Aurélié	DIVISION RESSOURCES HUMAINES
DEKUSSCHE	Anne-Claude	SAINT ANDRÉ
DESCHAMPS	Béatrice	ST AMAND LES EAUX
DRIEUX	Jean-Jacques	CUINCY
DUBOIS	Bertrand	SIP LILLE OUEST
EL WAHDANI	Brahim	(DOMAINES)
EXTER	Cécile	ERD
GROCKOWIAK	Véronique	CAMBRAI MUNICIPALE
HERMANT	Benoît	DOMAINES
HETMANIUK	Yannick	SIP HAZEBROUCK
LAIDEZ	Stéphane	MDA
LAMANDIN	Jean-Pierre	LILLE CHU
LE MELLECC-BLIN	Frédérique	COMPTABILITE
LECLERC	Catherine	TOURCOING MUNICIPALE
MAILLY	Jacques	LE QUESNOY
MAREVILLE	Christine	CAUDRY
NICIEJEWSKI	Thérèse	MDA
PUCHOIS	Claudine	BAILLEUL
SAILLY	Catherine	MAUBEUGE MUNICIPALE
SOUAL-WLODEK	Xavier	SIP ARMENTIERES (02/11/2012)
ROUSSEL	Julien	MPIE
SUYS	Hélène	DIVISION IMMOBILIER
WECKER	Jean-Julien	SIP ROUBAIX SUD

**Le poste DA2E proposé initialement en poste vacant a été qualifié en poste A+.

Vos représentants FO-DGFIP 59:

Sarah MERAH

Sébastien KAISER

Section locale **Force Ouvrière** DGFIP59 : DRFIP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO DGFIP59** : www.fo-dgfip-sd.fr/059/